

LA LETTRE DU CLIC

Centre Local d'Information
et de Coordination



DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

janvier 2021

Le Centre local
d'information et
de coordination (CLIC)
est un lieu d'information,
d'orientation et
d'accompagnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Tél. 04 56 42 43 04

Immeuble la Tissandière
50B rue du stade
73240 SAINT GENIX LES VILLAGES
MSD-APS@savoie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Responsable de la publication :

Anne -Laure BAZIN
Directrice adjointe Maison
sociale du Département –
Avant pays savoyard.
Comité de rédaction
Sylvie FRESQUET Chef de
service PA/PH



**TOUTE
L'INFO**



Réseau santé et vulnérabilités (Avant Pays Savoyard)

Vendredi 11 décembre 2020 les participants au réseau « santé et vulnérabilités » se sont réunis en visio-conférence. Le compte rendu de la réunion est téléchargeable [à partir de ce lien](#). Prochaine réunion du réseau (de 9h à 12h): vendredi 5 février. Les conditions seront précisées ultérieurement.

Contact : 06 70 01 22 71 ou j.navet@respects73.fr

*L'ensemble de l'équipe du CLIC vous présente
ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !*



Pôle social du Département
Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBÉRY cedex
Tél. 04 79 60 29 08
PSD@savoie.fr

Forum 2021 « Avancer avec l'âge en Avant-Pays Savoyard »

Une vingtaine de partenaires se sont réunis le 1^{er} octobre à la salle des fêtes de Champagneux pour lancer l'organisation d'un nouveau forum à l'automne 2021.

Une prochaine réunion aura lieu le 26 janvier en visio-conférence. N'hésitez pas à nous faire part de votre souhait de participer à ce projet.

Pour en savoir plus, contactez le CLIC.

Soutien psychologique :

Le groupe de parole « aidant et moi » n'a pas pu, au vu du contexte, poursuivre ses réunions pour autant des liens sont maintenus avec Marion Cury psychologue et Catherine Plassais référente personnes âgées personnes handicapées

Le département poursuit sa convention avec la CNSA pour le financement de soutien psychologique individualisé. En cas de situation difficile dans la relation d'aide ou d'épuisement de l'aidant, le département peut financer jusqu'à 5 séances auprès d'un psychologue libéral. Le CLIC ou la référente du suivi du plan d'aide à domicile (APA ou PCH) peuvent être contactés pour plus de précisions sur la mise en œuvre.

Congé du proche aidant :

Depuis le 1er octobre 2020, date d'entrée en vigueur du décret d'application, il est possible de recevoir de la Caisse d'Allocation Familiale (ou de la MSA), l'Allocation Journalière Proche Aidant (AJPA).

La personne aidée doit justifier d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 % (reconnu par la Maison Départementale de la Personne Handicapée) ou d'un degré de dépendance déterminé par le Conseil Départemental (évalué du GIR 1 à 3).

Pour les demandeurs déjà allocataires, il est possible de faire une demande en ligne sur caf.fr.

Pour les personnes non allocataires, il est possible télécharger une demande en ligne afin de la compléter et l'envoyer à la CAF.

Pour toutes informations [cliquez sur ce lien](#).

Avec le Budget citoyen, vous pouvez agir directement pour votre territoire et ses habitants :

Aménager un parcours de santé multigénérationnel, installer une borne musicale mobile dans les maisons de retraite, mettre en place un ramassage scolaire collectif à vélo..., les idées ne manquent pas ! Et vous, quel projet souhaiteriez-vous réaliser ? Avec le Budget citoyen, vous pouvez agir directement pour votre territoire et ses habitants. Alors lancez-vous !

Qui peut participer ? Toute personne de plus de 10 ans qui habite ou étudie en Savoie ; les associations et collectifs dont le siège est en Savoie. Si vous avez entre 10 et 25 ans, la catégorie « Projets jeunes » est faite pour vous !

Pour en savoir plus, [cliquez sur ce lien](#).

**On vous a transmis
cette lettre.
Vous voulez vous
abonner ?**

**Adressez un
message à :**

MSD-APS@savoie.fr



Retrouvez l'actualité des partenaires engagés pour l'accès à la santé des personnes précaires et vulnérables sur le site : www.respects73.fr

Procédure vulnérabilité – maltraitance pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap

Le département mène depuis de nombreuses années des travaux pour étayer les équipes d'outils méthodologiques harmonisés pour évaluer et signaler des situations de vulnérabilité ou de maltraitance de personnes âgées ou personnes en situation de handicap lorsque nécessaire.

Une procédure départementale a ainsi été finalisée et met à disposition des partenaires de nouveaux outils :

- [Une grille d'aide à l'évaluation](#)
- [Un flyer avec les définitions et textes de lois référence](#)
- [Un rapport type pour saisine en vue d'une demande de mesure de protection](#)
- [Un rapport type en vue d'une saisine pour maltraitance](#)

Vous retrouverez, dans le compte rendu de la réunion du réseau, [la présentation détaillée](#).

Le Département prolonge son partenariat avec la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs) en 2021.

Un accompagnement gratuit et personnalisé est proposé aux bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de leurs proches aidants.

Conseillers et juristes experts informent sur :

- Rédaction et/ou modification du contrat de travail,
- Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU,
- Gestion au quotidien (congés maladie, absences, etc...),
- Rupture de la relation de travail

Toutes les précisions dans le flyer à télécharger [en cliquant sur ce lien](#)

Comment améliorer la place des personnes âgées dans notre société ?

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, a annoncé vendredi 18 décembre, lors d'un événement réunissant des fédérations et associations du secteur du grand âge, le lancement de la consultation citoyenne en ligne « Place des Personnes Âgées » conduite par Make.org.

Proposez, votez et agissons ensemble sur :

<https://placedespersonnesagees.make.org>



Donnez votre avis sur les services de proximité à Val Guiers !

La Communauté de communes Val Guiers lance un Schéma territorial sur l'offre de service au public. Ce schéma vise à améliorer et à renforcer l'offre de services destinés aux habitants. Les services au public sont les services répondant aux besoins réguliers des habitants et usagers (services liés démarches administratives, prestations sociales, petite enfance, éducation, santé, services à domicile, aide et accompagnement social, emploi, logement, mobilité, culture, commerces, ...). Ils peuvent être privés ou publics, marchands ou non marchands. Le schéma consiste en la réalisation d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (associations, institutions, techniciens, élus, habitants...) pour repérer les principaux déséquilibres entre l'offre de services et les besoins des habitants. Puis d'élaborer collectivement des solutions pour répondre à ces déséquilibres, dans la mesure des moyens de chacun. Lancée le 17 février 2020 et mise entre parenthèse avec la crise sanitaire, la parole est donnée aux habitants avec cette enquête en ligne. Cette enquête doit permettre d'évaluer votre satisfaction de l'offre de services sur le territoire et de mieux connaître vos besoins. Elle est ciblée sur certains grands bouquets de services : petite enfance, enfance/jeunesse, santé, personnes âgées et perte d'autonomie, démarches administratives/accès aux droits, insertion professionnelle, numérique, culture et vie associative.

Pour accéder au questionnaire [c'est par ici](#) !

Vous habitez La Communauté de Communes Val Guiers ?

Vous habitez La Communauté de Communes Val Guiers et vous souhaitez :

- Construire une maison de plain-pied dans votre jardin et vendre la maison existante?
- Transformer une dépendance pour garder un proche à domicile ?
- Acheter un terrain pour construire deux maisons, une pour vous et une pour vos parents?
- Vendre en plusieurs lots un bien trop grand et déménager pour vous rapprocher de vos enfants ?
- Transformer votre garage en un beau T2 / T3 de plain-pied ?
- Faire poser un monte escalier pour accéder à votre chambre en étage ?
- Réaliser une extension et un ascenseur pour disposer d'un logement adapté à vos vieux jours?
- Adapter votre salle de bain pour votre confort de vie ?
- Et bien plus encore...

Du 18 au 22 janvier 2021, la Communauté de Communes Val Guiers innove et propose aux personnes qui souhaitent anticiper leurs vieux jours, ou qui sont confrontés à une problématique de maintien à domicile entretien d'1h GRATUIT en visio-conférence avec un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme

Prenez rapidement rendez-vous auprès de Villes Vivantes en appelant le 0805 38 69 66 (n° vert gratuit). Venez modéliser en 3D votre projet et découvrir des options inattendues pour rester le plus longtemps possible à votre domicile ! Les places sont limitées, ne tardez pas à nous contacter pour accéder à cette opportunité unique !

